AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C0141
FR0004031763-FS0057

28 janvier 2015

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

COHERIS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 27 janvier 2015, The Goldman Sachs Group, Inc (Corporation Trust Center, 1209, Orange Street, City of Wilmington, County of New Castle, State of Delaware) a déclaré :

- avoir franchi en hausse, le 21 janvier 2015, indirectement, par l'intermédiaire de la société Goldman Sachs International qu'il contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote et détenir, indirectement, à cette date, 323 711 actions COHERIS représentant autant de droits de vote, soit 5,77% du capital et 5,52% des droits de vote de cette société[1].

 Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions COHERIS hors marché.

- avoir franchi en baisse, le 23 janvier 2015, indirectement par l'intermédiaire de la société Goldman Sachs International qu'il contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote et détenir, indirectement, 106 274 actions COHERIS représentant autant de droits de vote, soit 1,89% du capital et 1,81% des droits de vote de cette société[1].

 Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions COHERIS hors marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 5 613 075 actions représentant 5 861 551 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.